

Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de décembre 2020. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

M. René Pépin  
M. Simon Couture  
M. Marcel Pépin

et participent en visioconférence

Mme Lucie Boulanger  
Mme Mélanie Martineau  
Mme Bianca Boulanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

Conformément aux dispositions des arrêtés applicables, notamment les arrêtés numéros 2020-033, 2020-049 et 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance du conseil est tenue sans la présence du public, en personne et par visioconférence. Cette séance sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**2020-272** Proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2020-273** Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 3 novembre 2020, soient acceptées.

Adoptée.

**2020-274** Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 237 378.22\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2020-12.

Adoptée.

### **DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE**

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des élus concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

## DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le registre public des employés municipaux concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

**2020-275** Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la date d'adoption du budget 2021 soit fixée au 21 décembre 2020 à 19h00.

Adoptée.

**2020-276**

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

QUE le calendrier soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

12 janvier	2 février
9 mars	13 avril
4 mai	1 <sup>er</sup> juin
6 juillet	17 août
14 septembre	5 octobre
16 novembre	7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité (article 148.0.1 du Code municipal).

Adoptée.

### OUVERTURE DE SOUMISSIONS

#### **ACHAT DE CARBURANTS 2021**

<b>NOM</b>	<b>PRIX TOTAL (taxes incluses)</b>
Harnois Énergies inc.	45 081.70\$
Philippe Gosselin & Ass. Ltée	46 001.50\$

**2020-277** Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur invitation pour son approvisionnement 2021 de diesel et d'huile à chauffage;

Attendu que 2 soumissions conformes ont été reçues;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Harnois Énergie Inc. pour son approvisionnement 2021 de diesel et d'huile à chauffage, tel que mentionné dans leur soumission datée du 25 novembre 2020, soit :

- Diesel : 0.8990\$ prix net avant TPS et TVQ
- Huile à fournaise # 2: 0.6120\$ prix net avant TPS et TVQ

Adoptée.

**2020-278**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit embaucher un employé supplémentaire pour faire l'entretien des chemins d'hiver à compter du 13 décembre 2020 jusqu'au 27 mars 2021 approximativement;

Attendu que les membres du conseil, responsables du dossier, ont rencontré 3 candidats;

Attendu que la candidature de M. Joël Dubois a été retenue;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Joël Dubois comme employé supplémentaire pour l'entretien des chemins d'hiver, à compter du 13 décembre jusqu'au 27 mars 2021 approximativement, au taux horaire de 23\$ l'heure, pour un montant de 920\$ brut par semaine.

Adoptée.

**2020-279**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 2 (réception provisoire), au montant de 19 425.36\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Sintra Inc. – Région Estrie a remis relativement aux travaux de rechargement et de pavage d'une partie de la rue Roy et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 4 novembre 2020 pour l'empierrement des talus intérieurs dans les courbes ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10% à 5% à la suite de l'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Sintra Inc. – Région Estrie le décompte progressif n° 2 (réception provisoire), au montant de 19 425.36\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Sintra Inc. – Région Estrie a remis relativement aux travaux de pavage d'une partie de la rue Roy et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 4 novembre 2020 pour l'empierrement des talus intérieurs dans les courbes ainsi que la diminution de la retenue contractuelle de 10% à 5% à la suite de l'acceptation provisoire des travaux, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 9 novembre 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le certificat de réception provisoire des travaux.

Adoptée.

**2020-280**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local* pour le 3<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une confirmation de subvention dans le cadre de ce programme le 26 février 2020, dossier AIRRL-2018-471 A;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a accordé un contrat pour l'exécution de ces travaux à l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc.;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac atteste que les travaux sont terminés selon le contrat accordé à l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc. concernant le dossier AIRRL-2018-471 A dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération des investissements sur le réseau routier local* pour le 3<sup>ième</sup> Rang;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses d'un montant total de 877 802.58\$ (taxes nettes) relatives aux travaux et frais inhérents admissibles mentionnés sur le tableau de reddition de compte, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été faits en conformité avec les plans et devis et que les modalités d'application ont été respectées.

Adoptée.

**2020-281**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales*, pour le 4<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une confirmation de subvention dans le cadre de ce programme le 26 février 2020, dossier RIRL-2018-777;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a accordé un contrat pour l'exécution de ces travaux à l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc.;

Il est proposé par M. René Péin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac atteste que les travaux sont terminés selon le contrat accordé à l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc. concernant le dossier RIRL-2018-777 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales*, pour le 4<sup>ième</sup> Rang;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac approuve les dépenses d'un montant total de 371 173.64\$ (taxes nettes) relatives aux travaux et frais inhérents admissibles mentionnés sur le tableau de reddition de compte, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

Que les travaux ont été faits en conformité avec les plans et devis et que les modalités d'application ont été respectées.

Adoptée.

**2020-282** Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 3 ci-jointe comporte des coûts réels vérifiés.

Adoptée.

**Bilan de la programmation de travaux**

Calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2019-2023

Population selon le décret de la population pour l'année 2019	1 753
Seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme	438 250 \$
Contribution gouvernementale (montant visée par la programmation de travaux)	1 053 136 \$
<b>Total des investissements à réaliser</b>	<b>1 491 386 \$</b>

Investissements prioritaires

Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	4 200 \$	4 200 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>4 200 \$</b>	<b>4 200 \$</b>

Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	2 021 \$	2 021 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>2 021 \$</b>	<b>2 021 \$</b>

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	0 \$	0 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>

Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	95 000 \$	95 000 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>95 000 \$</b>	<b>95 000 \$</b>

Sommaire des coûts des travaux du MTQ

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	331 988 \$	331 988 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>331 988 \$</b>	<b>331 988 \$</b>

Coût total des travaux – Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2019-2020	0 \$	0 \$	0 \$
2020-2021	0 \$	433 209 \$	433 209 \$
2021-2022	0 \$	0 \$	0 \$
2022-2023	0 \$	0 \$	0 \$
2023-2024	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>433 209 \$</b>	<b>433 209 \$</b>

---

--

**Bilan des investissements prioritaires**

Investissements prioritaires prévus et réalisés	433 209 \$
Montant de la contribution gouvernementale	1 053 136 \$
Surplus/Déficits	(619 927 \$)

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux  
N° de dossier : 1130025

N° de version : 3

Date de transmission : (Dossier non transmis)

**Priorité 1 – Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024				
1	Etudes d'expertise technique en eaux usées	Étang non aérés 3e Rang	0 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 200 \$	Étude préparatoire pour la mise en place d'un système de déphosphatation - L'évaluation sommaire des travaux s'élève à 54 000 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>											
Expertise technique en eaux usées			0 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	4 200 \$		
<b>Total</b>			<b>0 \$</b>	<b>4 200 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>4 200 \$</b>		



**Priorité 2 – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux							Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024				
1	Mise à jour du plan d'intervention	Secteur village	0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	Absence de conduites de classe « D » ou « B » à remplacer
	Sous-totaux par type		0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	
	Amélioration des connaissances de l'état des infrastructures d'eaux usées et pluviales		0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	
	Total		0 \$	2 021 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$		2 021 \$	

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux  
N° de dossier : 1130025

N° de version : 3  
Date de transmission : (Dossier non transmis)

---

Priorité 3 – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Il n'y a pas de projet pour la priorité 3

Municipalité (code géographique) : Frontenac (30025)  
Programme : TECQ 2019-2023

État du dossier : Rédaction

Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019)

Volet Programmation de travaux

N° de dossier : 1130025

N° de version : 3

Date de transmission : (Dossier non transmis)

**Priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)**

N°	Titre	Localisation	Coûts des travaux						Total	Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024			
1	Rampe d'accès de mise à l'eau	664 Route 161	0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
<b>Sous-totaux par type</b>										
	Infrastructures sportives / récréatives		0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
	Lorsque l'actéristique (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%		0 \$	95 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	95 000 \$	
	<b>Total</b>									

**Priorité 4 – Voirie locale (MTQ)**

N°	Titre	Localisation	Coûts des Travaux							Commentaire
			2019 - 2020	2020 - 2021	2021 - 2022	2022 - 2023	2023 - 2024	Total		
2	Travaux de réaménagement et pavage rue Roy	Rue Roy	0 \$	331 988 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	331 988 \$	
Sous-totaux par type										
Voie			0 \$	331 988 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	331 988 \$	
Lorsque l'astérisque (*) est présent dans la colonne « titre », le travail utilise alors l'enveloppe de 20%.			0 \$	331 988 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	331 988 \$	
Total										

**2020-283**

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit remplacer le débitmètre du réseau d'eau potable du Secteur Laroche et qu'il est nécessaire de retenir les services d'une firme d'ingénieurs;

Attendu qu'une offre de services a été demandée à la firme Les Services exp Inc. pour nous assister dans la préparation des plans et devis, incluant le service durant la construction;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services présentée par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., pour un montant maximum de 5 200\$ sur une base horaire, plus taxes, pour nous assister dans la préparation des plans et devis, incluant le service durant la construction, pour remplacer le débitmètre du réseau d'eau potable du Secteur Laroche, tel que mentionné dans son courriel daté du 4 novembre 2020.

Adoptée.

**2020-284**

### **ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'UN INCENDIE**

Attendu que la MRC du Granit a déposé le nouveau schéma de couverture de risque incendie au ministère de la Sécurité publique;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique demande à ce que des nouvelles ententes intermunicipales surviennent afin de s'assurer que les interventions soient faites par le service de sécurité incendie le plus proche du lieu d'intervention;

Attendu qu'une entente doit donc être conclue entre la Ville de Lac-Mégantic, les municipalités d'Audet et de Frontenac afin de donner suite aux demandes du ministère;

Attendu que les membres du conseil ont reçu le projet d'entente;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie à intervenir entre la Ville de Lac-Mégantic, les municipalités d'Audet et de Frontenac ainsi que tout addenda subséquent, s'il en est, afin de permettre à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat incendie, à toutes autres municipalités participantes à ladite entente.

Adoptée.

**2020-285**

Attendu qu'un comité a été formé à la MRC du Granit concernant la gestion des animaux dans les différentes municipalités de la MRC;

Attendu que l'offre de services pour faire la gestion des animaux sur notre territoire, par la compagnie Escouade Canine MRC 2017 a été présentée aux membres du conseil

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de la compagnie Escouade Canine MRC 2017 pour faire la gestion des animaux sur son territoire, selon les conditions mentionnées à cette offre de services, pour un montant forfaitaire de 2,75\$ par habitant, plus taxes, pour 2021, en

paiement trimestriel et que ce montant soit indexé chaque année selon l'indice des prix à la consommation.

Adoptée.

2020-286

**APPLICATION DU RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LES ANIMAUX ET RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Attendu qu'en 2012, le Règlement harmonisé sur les Animaux no 399-2012 de la Municipalité de Frontenac est entré en vigueur;

Attendu que le règlement sur les Animaux prévoit la nomination d'un fonctionnaire municipal pour son application;

Attendu que le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Attendu que l'article 5 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que la Municipalité ou son fonctionnaire mandaté est désigné pour appliquer son cadre législatif;

Attendu que l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que la Municipalité peut désigner un organisme pour assurer le respect du cadre législatif;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une offre de services de l'Escouade canine MRC 2017 pour la gestion des animaux errants et les chiens dangereux sur son territoire;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Frontenac a accepté de signer une entente avec l'Escouade canine MRC 2017;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac nomme M. Éric Rousseau, responsable en voirie, à titre de fonctionnaire de la Municipalité, désigné pour appliquer le cadre législatif de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et Règlement harmonisé sur les Animaux no 399-2012;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de son Règlement harmonisé sur les Animaux no 399-2012, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021;

Que le conseil de la Municipalité de Frontenac nomme l'Escouade canine MRC 2017 pour assurer le respect de la Loi en ce qui a trait au *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adoptée.

2020-287

Attendu qu'un projet d'entente concernant la protection du lac Mégantic, en partenariat avec la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Frontenac, Marston et Piopolis, a été remis au conseil en novembre 2020;

Attendu que le projet d'entente a pour but d'entreprendre les actions nécessaires pour la protection du lac Mégantic, comprenant entre autres la lutte aux plantes aquatiques envahissantes, l'installation de stations de lavage et autres;

Attendu que les membres du conseil sont en accord avec le projet d'entente;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac est d'accord avec le projet d'entente proposé et autorise M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale concernant la protection du lac Mégantic.

Adoptée.

**2020-288**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a déposé une demande de subvention pour l'installation d'une station de lavage au parc riverain Sachs-Mercier dans le cadre du programme *accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, volet stations de nettoyage d'embarcations*;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu l'approbation et une entente d'aide financière à signer concernant une subvention de 15 000\$, pour l'installation d'une station de nettoyage des embarcations dans le cadre du programme *accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, volet stations de nettoyage d'embarcations*;

Attendu que la Municipalité de Frontenac va signer prochainement une entente intermunicipale concernant la protection du lac Mégantic et que le projet d'entente ne respecte pas l'annexe 1 de l'entente d'aide financière reçue du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a demandé au responsable du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de modifier l'annexe 1 de l'entente d'aide financière;

Attendu que la réponse a été négative;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit respecter l'entente avec ses partenaires soient la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Mars-ton et Piopolis, concernant la protection du lac Mégantic;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac se voit dans l'obligation de refuser la subvention du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'installation d'une station de lavage dans le cadre du programme *accès aux plans d'eau pour la pêche récréative, volet stations de nettoyage d'embarcations*.

Adoptée.

**2020-289**

Attendu que le budget révisé 2020 de l'Office Municipal d'Habitation du Granit a été accepté par la Société d'Habitation du Québec;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit accepter le budget révisé 2020;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte le budget révisé 2020 de l'Office Municipal d'Habitation du Granit.

Adoptée.

**2020-290**      Attendu que la Municipalité de Frontenac effectue depuis plusieurs années le déneigement du stationnement de l'OMH de Frontenac ainsi que la tonte de la pelouse;

Attendu que suite à la fusion des OMH de la région, le nouvel Office Municipal d'Habitation du Granit désire obtenir une offre pour 2021 pour le déneigement et la tonte de la pelouse à l'OMH situé à Frontenac;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac propose à l'Office Municipal d'Habitation du Granit de faire le déneigement pour un montant de 1 100\$ et la tonte de la pelouse pour un montant de 550\$, pour la saison 2021, à l'OMH situé à Frontenac.

Adoptée.

**2020-291**      Attendu que la Route des Sommets traverse notre territoire;

Attendu que la municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien est encore nécessaire pour assurer le maintien de ce produit touristique majeur pour la région;

Attendu que la contribution est prévue dans le plan de développement de la municipalité adopté précédemment;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De reconduire pour trois ans (2021-2023) le soutien financier à la Route des Sommets par une contribution financière annuelle de 849.78\$.

Adoptée.

**2020-292**      Attendu que nous avons reçu une demande de la Constellation du Granit pour l'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2020;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac participe au projet d'insertion de livres neufs dans les paniers de Noël 2020, à l'initiative de la Constellation du Granit, pour les familles situées dans la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

**2020-293**      Attendu que la municipalité a reçu une offre afin de participer au nouveau Magazine Apogée;

Attendu que ce nouveau magazine (papier et web) met en valeur l'unicité des produits et les richesses humaines et naturelles, tout en développant les réflexes d'achat local et de fierté régionale;

Attendu que l'objectif de ce magazine est d'améliorer le sentiment d'appartenance des résidents d'ici et attirer de nouvelles familles dans la région



par la découverte de la région grâce aux sujets tout aussi variés qu'intéressants, rehaussés d'incroyables photos;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac participe au nouveau Magazine Apogée afin de mettre en valeur l'unicité des produits et les richesses humaines et naturelles, tout en développant les réflexes d'achat local et de fierté régionale, en réservant une ½ page publicitaire au coût de 1 100\$ plus taxes.

Adoptée.

**2020-294**      Attendu que le camion à neige date de 2002 et qu'il serait important de prévoir son remplacement dans les années à venir;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse au fonds de réserve pour l'achat d'un camion à neige dans les années à venir, d'un montant de 50 000\$, pris à même le budget 2020.

Adoptée.

**2020-295**      Attendu qu'il peut être nécessaire dans quelques années de faire la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier et qu'il serait important de prévoir le coût de ces vidanges dans les années à venir;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse au fonds de réserve pour la vidange des étangs d'épuration du Village ainsi que du Secteur Mercier, dans les années à venir, d'un montant de 10 000\$, pris à même le budget 2020.

Adoptée.

**2020-296**      Attendu que nous avons reçu une mise en demeure, datée du 23 octobre 2020, par Me Chantal Larochelle dans le dossier de M. Stéphane Trépanier et Mme Annick Brousseau concernant des problèmes d'approvisionnement en eau potable de leur résidence;

Attendu que la municipalité a reçu une seconde communication datée du 20 novembre 2020 nous informant que les propriétaires feront les démarches nécessaires pour faire creuser un puits artésien afin de remédier à leur problème d'approvisionnement, aux frais de la municipalité;

Attendu que la municipalité a fait parvenir ces documents à ses assureurs ainsi qu'à son procureur;

Attendu que Me Marie-Claude Veilleux nous a fait parvenir un projet de lettre en réponse à celle reçue de Me Chantal Larochelle, datée du 20 novembre 2020;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise Me Marie-Claude Veilleux à faire parvenir à Me Chantal Larochelle le projet de lettre qui a été présenté aux membres du conseil, en réponse à la lettre datée du 20 novembre 2020,

dans le dossier de M. Stéphane Trépanier et Mme Annick Brousseau concernant des problèmes d'approvisionnement en eau potable de leur résidence.

Adoptée.

2020-297

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2020-2021  
VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> : 2020-297**

Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation

**NOUVELLE DEMANDE**

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Frontenac, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours;

<b>NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER (km)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE</b>
4 <sup>ème</sup> Rang	3.1	bois et autres	372

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. René Pépin  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 3.1 km.

Adoptée.

**Période de questions :**

En l'absence de personne dans la salle étant donné que le conseil se fait à huis clos, aucune question n'a été posée.

### **Autres sujets :**

- Déneigement des bornes sèches
- Déneigement du stationnement pour la piste de ski de fond
- Mise à jour du plan de développement par le CDLF
- 200 inscriptions pour la distribution de cadeaux par le Festival de la Relève
- Présentation du rapport du SAE
- Achat d'un pied de moteur pour le ponton utilités par les 4 municipalités entourant le lac Mégantic
- Programme PAIR du Centre d'Action Bénévole du Granit
- Lettre de M. Jean Cliche et Mme Catherine Rancourt concernant la descente de bateaux au pour le lac Aux Araignées sur la Route 161
- Communiqué de la MRC du Granit concernant l'internet haute vitesse
- Tournée municipale par COBARIC
- Rencontres avec la Ville de Lac-Mégantic concernant les ententes intermunicipales
- Projet de règlement pour le contrôle intérimaire sur la protection du ciel étoilé
- Relevés à être effectués à la rampe de mise à l'eau
- Demande du Club de Motoneige
- Dossier de M. Patrick Boucher concernant une plainte à l'évaluation
- Rencontres de travail pour le budget 2021 les 14 et 15 décembre
- Entretien de la piste de ski de fond
- Numéros civiques à remettre sur les bornes 911 sur la Route Trudel
- Entretien du 4<sup>ième</sup> Rang
- Patrimoine bâti
- Registre des bornes-fontaines

**2020-298** Proposé par Mme Bianca Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance ordinaire de décembre 2020 soit ajournée au 21 décembre 2020 à 19h30, heure de l'ajournement, 21 h 10.

Adoptée.

---

Gaby Gendron, Maire

---

Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 1<sup>er</sup> décembre 2020 et ce pour les résolutions 2020-274, 2020-277, 2020-278, 2020-279, 2020-283, 2020-285, 2020-291, 2020-292, 2020-293, 2020-294 et 2020-295.

---

Bruno Turmel, Directeur Général  
et Secrétaire-Trésorier